

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Six mois
 Suisse Fr. 6.— Fr. 3.—
 Union postale » 12.— » 6.—
 Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisSES 20 ct., offres et demandes
 de places 10 ct. la ligne,
 étrangères 25 centimes la ligne
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 22, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Les étrangers en Suisse

Une étude publiée par M. C.-A. Loosly nous a apporté quelques données précieuses à ce sujet. Voici d'après les chiffres qu'il a obtenus d'un statisticien bâlois — M. le professeur Landmann — le tableau de la population étrangère dans les divers Etats d'Europe :

Etat	Nombre d'étrangers pour 1000 hab.
Espagne . . .	2
Russie	4
Italie	9
Pays-Bas . . .	11
Hongrie	13
Allemagne . .	17
Autriche . . .	20
France	26
Belgique . . .	31
Suisse	150

Ainsi donc, c'est le peuple suisse qui est le plus envahi des peuples de l'Europe et de beaucoup !

Personne ne contredira M. Loosly lorsqu'il trouve cette proportion « surprenante et effrayante ». Et voici un second tableau qui fait voir comment cette proportion s'est augmentée d'une manière absolument anormale depuis quelques années :

En 1850, la proportion du nombre des étrangers au chiffre de la population totale n'était encore que de 30 % en 1850. Elle s'est accrue, dès lors, comme suit :

Année	Nombre des étrangers en Suisse	Nombre en % de la population
En 1860	114.983	46
» 1870	150.907	57
» 1880	211.035	74
» 1888	229.650	79
» 1900	383.424	116
» 1910	565.296	150

Il résulte de ce tableau, non seulement que notre pays abrite une population étrangère énorme, mais encore que celle-ci s'augmente d'une façon toujours plus rapide.

Mais quelle est donc la raison profonde de cet état de choses ?

M. Loosly, croit que la principale raison c'est que nous autres Suisses « nous ne voulons plus avoir d'enfants » et que notre population indigène, comme celle de la France, cède le pas graduellement à l'immigration étrangère en limitant le

nombre des naissances. A preuve ces chiffres communiqués par le professeur Landmann :

Pays	Nombre des naissances	Nombre des morts	Excédent des naissances
(calculé pour 1000 habitants)			
Russie	48,5	31,5	17,0
Autriche . . .	35,5	24,1	11,4
Allemagne . .	34,3	21,0	13,3
Italie	32,5	22,0	10,5
Pays-Bas . . .	31,6	16,1	15,5
Belgique . . .	28,0	17,1	10,9
Ecosse	28,7	16,1	12,0
Angleterre . .	28,1	16,1	12,0
Suisse	25,9	16,0	9,9
Irlande	23,1	17,5	5,6
France	21,0	19,6	1,6

Ainsi, notre population indigène, sous le rapport de l'augmentation, tient le troisième rang, en commençant par la fin !

Même dans notre pays, les étrangers multiplient plus que les indigènes, comme le prouvent les chiffres suivants :

	Suisses De 1886 à 1890	Etrangers De 1891 à 1900	Suisses De 1886 à 1890	Etrangers De 1891 à 1900
(pour 1000 habitants)				
Naissances	27,3	31,0	27,9	30,3
Morts	20,6	18,7	19,7	15,8
Excès des naissances	6,7	12,3	8,6	14,5

Ainsi l'excédent des naissances chez les étrangers immigrés en Suisse est plus considérable que l'excédent des naissances chez les Suisses restés au pays.

Ce qui précède montre combien est sérieuse la question des étrangers en Suisse, et l'urgence des mesures à prendre pour parer au danger qui nous menace dans un avenir qui n'est pas lointain peut-être.

Le *Mercure*, organe de la Société des voyageurs de commerce recherche, après d'autres organes de la presse suisse la solution du problème et dit que le peuple suisse a, comme tous les autres, trois moyens de se défendre d'une immigration trop forte :

1° Une limitation du droit d'établissement. Mais ce moyen ne peut être employé que dans la mesure où il est compatible avec les traités d'établissement conclus avec les autres nations et il ne pourrait l'être éventuellement qu'avec une extrême prudence, puisque les autres peuples ne manqueraient pas de rendre également

plus difficile l'établissement des Suisses sur leur territoire ;

2° l'assimilation des étrangers établis, dès qu'ils voudront bien s'y prêter, par leur naturalisation ;

3° la réforme des mœurs dans le sens d'un plus grand encouragement aux enfants du pays afin qu'ils s'y établissent et que l'étranger y trouve moins de places vacantes dans les diverses branches de l'activité nationale.

Il n'est guère présumable que l'on imagine un quatrième procédé de réduire au minimum l'immigration étrangère.

Mais si le problème est posé et des solutions mentionnées, il est loin encore d'être résolu et demeure pour la Suisse, sérieux et angoissant.

La question du marché financier La question du cuivre

Du dernier *Bulletin de la Banque cantonale neuchâteloise*.

Le marché de Paris a subi la répercussion de la tenue irrégulière des Bourses de New-York et de Londres ; les transactions se sont raréfiées durant ces dernières semaines. D'après une statistique qui vient d'être publiée, l'impôt sur les opérations de Bourse à Paris a produit en Avril dernier, 75,000 francs, contre 791,000 francs pour le mois correspondant de 1914 ; c'est donc dire qu'il ne se traite que le dixième environ des affaires qui se traitaient il y a un an.

La Rente française 3 % reste bien tenue à 72,35 ; le nouveau 3 1/2 % cote 90,90. Parmi les titres à revenu fixe, les obligations de la Ville de Paris ont toujours un courant régulier de négociations ; il en est de même des obligations du Crédit foncier de France et de celles des grandes compagnies françaises de chemins de fer dont les cours présentent une assez grande stabilité. Parmi les fonds d'Etats étrangers, l'Espagne extérieure 4 % se tasse 85,05 ; c'est le cas aussi pour la rente italienne 3 1/2 qui est en recul à 75,35. Les Fonds Russes restent fermes : le 5 % à 91,70, le 4 1/2 à 84 et les 4 % entre 73,50 et 78 suivant la série et la proximité du remboursement.

En ce qui concerne les actions des institutions crédit, c'est le calme qui prévaut ; les grandes banques françaises ont réduit à 4 ou 5 % le dividende pour l'exercice 1914, et la probabilité paraît être qu'elles feront de même pour l'exercice en cours ; l'action Crédit Lyon-

nais cote 1001 (1555); Banque de Paris et des Pays-Bas 835 (1385); Union Parisienne 585 (780); les chiffres entre parenthèse donnent le dernier cours de compensation avant la guerre.

* * *

Les valeurs cuprifères subissent le contre-coup de l'ambiance générale; le Rio Tinto qui cotait 1616 à fin avril dernier, est en recul à 1568.

Etudiant la situation du cuivre, le journal anglais le *Statist* constate que personne n'avait prévu que la guerre absorberait autant de métal rouge; aussi le marché a-t-il été surpris par l'étendue des demandes qui se sont manifestées à un moment donné, c'est ce qui explique la rapidité du mouvement de hausse qui a porté le cuivre de 50 Lst. au début de la guerre à 80 Lst. la tonne anglaise de 1016 kg., soit de fr. 1,15 à fr. 2.— le kg. La consommation du cuivre dans certains pays a augmenté dans de très fortes proportions, ainsi qu'en témoignent les exportations des Etats-Unis de janvier à mars 1915.

Grande Bretagne	20180	22124
France	21946	28913
Allemagne	40744	—
Hollande	19957	212
Belgique	1554	—
Autriche	6079	—
Italie	5127	14119
Pays Scandinaves	—	5785

Les exportations totales pendant ces trois premiers mois de l'année se montent à environ 71,000 tonnes; par rapport à la période correspondante de 1914, il y a une diminution d'environ 40,000 tonnes, ce qui représente à peu près le montant des exportations en Allemagne l'année dernière. D'autre part, on remarquera que les pays scandinaves qui ne prenaient rien directement aux Etats-Unis, ont acheté cette année près de 6000 tonnes.

Bien qu'il y ait eu une réaction dans les prix du métal ces derniers temps, les grands groupements du marché du cuivre ne s'en montrent nullement inquiets et sont très confiants dans le maintien de la fermeté des prix. Les producteurs ont rarement vendu d'avance des quantités aussi importantes et l'on croit que de gros marchés ont été faits avec l'Allemagne et l'Autriche pour des livraisons immédiates après la paix. La consommation du cuivre n'est pas près de se ralentir, car tant que la guerre durera, le besoin de munitions tendra plutôt à augmenter qu'à diminuer, en raison des nouveaux contingents qui viennent augmenter les forces en campagne. Les perspectives après la guerre sont également favorables par suite des importants marchés qui ont déjà été passés pour la livraison à ce moment de quantités de métal rouge qui seront nécessaires pour les travaux de reconstruction dans les régions occupées par l'ennemi.

* * *

Durant tout le mois de mai, nos Bourses suisses ont observé une attitude très réservée; l'entrée en lice de l'Italie dans le conflit européen a provoqué à Genève des ordres de vente en fonds autrichiens et hongrois; mais ces ventes n'ont pas trouvé de contre-partie. Les titres de la Confédération conservent leur belle tenue; l'emprunt de mobilisation 5%, 1^{re} tranche à 101.50; la 2^{me} tranche à 102.75. L'obligation 3 1/2% des chemins de fer fédéraux est plutôt ferme à 81.25. Les transactions sur obligations des cantons et villes suisses ont été de peu d'importance durant ces dernières semaines, car partout le mot d'ordre était d'attendre les événements.

Moratoires étrangers

Russie.

Par ukase impérial du 16 avril 1915 v. st. le ministre des finances est autorisé, en complément des ukases des 20 et 25¹⁾ juillet, 12²⁾ et 19³⁾ septembre, 11 novembre 1914⁴⁾, 13 janvier et 17 mars 1915⁵⁾ v. st. à prolonger les délais en matière d'effets de commerce et à suspendre

¹⁾ Fédération horlogère n° 75 du 23 septembre 1914.
²⁾ Fédération horlogère n° 83 du 21 octobre 1914.
³⁾ Fédération horlogère n° 91 du 18 novembre 1914.
⁴⁾ Fédération horlogère n° 2 du 9 janvier 1915.
⁵⁾ Fédération Horlogère, n° 31 du 21 avril 1915.

momentanément les prêts et autres actes relatifs aux effets souscrits jusqu'au 17 juillet 1915 v. st., dont le lieu de paiement se trouve dans les gouvernements de Varsovie, Kalisch, Kielce, Lomsha, Lublin, Petrokow, Plozk, Radom, Suwalki et Cholm, de la manière suivante:

1 pour les effets échéant jusqu'au 17 novembre 1914 inclusivement les délais sont suspendus pour 11 mois à dater du jour de l'échéance de chaque effet;

2 pour ceux échéant entre le 18 novembre 1914 et le 17 janvier 1915 inclusivement, pour 7 mois;

3 pour ceux échéant entre le 18 janvier et le 17 mars 1915 inclusivement, pour 5 mois;

4 pour ceux échéant entre le 18 mars et le 17 avril 1915 inclusivement, pour 3 mois;

5 pour ceux échéant entre le 18 avril et le 17 juin 1915 inclusivement, pour 2 mois.

Les règles fixées aux articles 2 et 4 de l'ukase du 12 septembre 1914, sont applicables aux effets bénéficiant du présent ukase.

Autriche.

Le *Reichsgesetzblatt* du 26 mai 1915 publie la 6^{me} ordonnance sur le moratoire, du 25 mai 1915, dont voici les dispositions essentielles:

Les délais pour les dettes (y compris les effets ou chèques, etc.) souscrites avant le 1^{er} août 1914, sont prorogés comme suit:

Sur les dettes échues	sont à payer le jour de l'échéance primitive		
	en juin 1915	en juillet 1915	en août 1915
en nov. 1914	25 % (3 ^e quart)	le solde	
en déc. 1914	50 % (1 ^{er} et 2 ^{me} quart)	le solde	
en janv. 1915			La dette entière

Pour les effets et chèques, échus en novembre ou décembre 1914, un montant minimum de 100 Kr. est payable en juin 1915, même si les 25 ou 50%, indiqués ci-dessus, de la dette n'atteignent pas ce montant.

Les dettes, échus avant le 1^{er} novembre 1914 ou échus ou échéant après le 31 janvier 1915, sont soumises seulement à un sursis prononcé sur demande et justification par le tribunal.

Cette ordonnance impériale est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1915 et abroge celles des 25 janvier¹⁾ et 31 mars 1915.

¹⁾ Fédération horlogère, n° 41 du 10 février 1915.

Galicie et Bucovine.

Par décret du ministère autrichien, du 25 mai 1915, il est accordé aux débiteurs résidant dans le royaume de la Galicie et Lodomerie, avec le grand-duché de Cracovie ou le duché de la Bucovine, un sursis jusque et y compris le 30 septembre 1915, pour les dettes souscrites avant le 1^{er} août 1914 et échéant avant le 1^{er} octobre 1915.

Le décret ci-dessus est entré en vigueur le 1^{er} juin 1915 et abroge celui du 26 mars 1915¹⁾.

¹⁾ Fédération horlogère, n° 29 du 14 avril 1915.

Certificats d'origine à joindre aux envois de marchandises à destination de la Grande-Bretagne et des colonies britanniques

A teneur d'une ordonnance du « Board of Trade » le formulaire usité jusqu'ici pour les certificats d'origine a été modifié comme suit:

Certificate of origin.

I, hereby certify that Mr. (Producer, Manufacturer, Merchant, Trader, &c.) residing at in this town has declared before me that the merchandise designated below, which is to be shipped from this town to consigned to (a) (Merchant, Manu-

a) If desired the word « order » may be inserted here instead of the name of the purchaser in the United Kingdom.

facturer &c.) in the United Kingdom, has not been produced or manufactured in enemy territory, and that he has produced to my satisfaction invoices or other trustworthy documents in proof thereof.

Number and Description of Cases	Marks and Numbers	Weight or Quantity	Total Value (b)	Contents	Name of Producer or Manufacturer
.....

This certificate is valid only for a period of not more than from the date hereof. (Signature of Consular Authority issuing Certificate, and date.)

b) This column may be left blank if desired.

Le changement apporté consiste essentiellement dans le fait que les colonnes « Marks » et « Numbers » ont été réunies en une seule et qu'une nouvelle colonne figure in fine du formulaire et sous la mention « Name of Producer or Manufacturer ». Il est donc indispensable d'indiquer, dès maintenant, les noms des industriels qui ont fabriqué les marchandises, lorsque celles-ci n'ont pas été produites par l'expéditeur lui-même.

Relations commerciales austro-italiennes

D'après un décret du lieutenant-général du roi d'Italie toutes les dispositions des traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie conservent leur force jusqu'à nouvel ordre, en tant qu'elles trouvent application sur la base de la clause de la nation la plus favorisée dans les rapports de commerce avec les Etats amis ou neutres. Aussi, en Italie, la censure sur les lettres adressées à l'étranger, rend-elle attentif au fait que ces lettres mettront 7 à 8 jours pour arriver à destination.

Monnaie et billets de banque italiens en Suisse

Les autorités du canton du Tessin ont demandé au Conseil fédéral des instructions au sujet des monnaies divisionnaires et billets de banque qui circulent en grande quantité dans le canton. Le Conseil fédéral a répondu qu'en ce qui concerne les monnaies de 2, 1 fr. et 50 ct., le décret du 21 février fait foi: elles ont été nationalisées et peuvent être confisquées. Quant aux billets de banque, ils sont à accepter au cours du jour, soit 88 fr. pour 100 livres.

Relations télégraphiques avec l'Autriche et l'Italie

Les télégrammes privés à destination de l'Italie ne sont acceptés que s'ils sont rédigés en langage clair et dans l'une des langues italiennes, française et anglaise. Pour les télégrammes en transit par l'Italie, les langues française et anglaise sont seules admises. Les télégrammes doivent porter une adresse complète et non abrégée. La signature doit comporter au moins le nom de l'expéditeur. Les adresses et les signatures convenues, ainsi que les télégrammes sans texte ne sont pas admis. Tous les télégrammes sont soumis à la censure, et ils ne sont acceptés qu'aux risques et périls des expéditeurs. L'administration italienne ne donne aucune suite aux réclamations, demandes de renseignements ou demandes de remboursement de taxe concernant des télégrammes transmis sur les lignes italiennes.

Dans les relations avec l'Autriche, les restrictions en vigueur depuis le début de la guerre sont étendues en ce sens que le service des télégrammes privés est suspendu avec la Croatie, la Slavonie, la Carinthie, la Carniole, la Styrie du Sud, le Tyrol (au sud du Brenner), la Bosnie, l'Herzégovine et la Dalmatie, y compris les îles.

Les exportations interdites

Le Conseil fédéral a fait tirer à part une liste des marchandises dont l'exportation est interdite, reproduite de la *Feuille fédérale du commerce*. Il y en a plusieurs centaines. Signalé aux intéressés.

L'impôt patriotique de guerre

— Résultat de la votation —

Cantons	Oui	Non
Zurich	71.958	3.828
Berne	69.577	2.929
Lucerne	49.861	578
Uri	2.610	299
Schwyz	5.112	530
Obwald	2.071	91
Nidwald	1.418	97
Glaris	4.831	241
Zoug	2.967	133
Fribourg	17.786	1.546
Soleure	16.056	592
Bâle-Ville	12.886	349
Bâle-Campagne	8.727	289
Schaffhouse	7.358	404
Appenzell Rh-Ext.	9.629	618
Appenzell Rh-Int.	2.127	251
Saint-Gall	44.219	4.431
Grisons	16.325	847
Argovie	31.125	3.734
Thurgovie	21.730	1.691
Tessin	10.582	504
Vaud	26.657	1.605
Valais	10.112	436
Neuchâtel	10.838	745
Genève	9.530	577
Totaux	444.505	27.352

L'impôt de guerre est donc acceptée à une majorité de 417.153 voix.

A l'unanimité des cantons, s'ajoute la presque unanimité des électeurs. Ce brillant résultat est bien fait pour donner, au Conseil fédéral et aux Chambres, le sentiment que le Peuple suisse tout entier leur donne confiance et ne leur marchandera pas son appui au cours des événements qui vont suivre.

Les exportations aux Etats-Unis

On mande de St-Gall: Les exportations de broderies du district consulaire de St-Gall aux Etats-Unis se sont montées pour le mois de mai écoulé à 2,806,657 fr., contre 3,147,246 fr. pendant le mois correspondant de l'année précédente, ce qui représente une diminution de 340,589 fr.

Exposition de San Francisco

L'exposition de San Francisco est ouverte et l'inauguration officielle du pavillon a eu lieu dimanche avec un grand succès. Ce pavillon a ensuite été ouvert au public.

Assurance-accidents

Le conseil d'administration de la Caisse nationale suisse s'est occupé dans sa session des 1^{er} et 2 juin 1915 d'un projet de la direction concernant l'ordonnance du Conseil fédéral pour l'application de l'art. 60 de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents du 13 juin 1911.

Il approuva en seconde lecture les propositions de la direction au sujet de la fixation des classes de risques dans l'assurance obligatoire des accidents professionnels.

Le monopole du tabac

L'assemblée des délégués de l'union suisse des marchands de cigares, à laquelle assistaient de très nombreux représentants de l'association des fabricants suisses de tabac et des marchands de tabacs bruts ainsi que du Gewerbe Verein suisse a adopté à l'unanimité une résolution tendant à combattre de toutes ses forces le monopole des tabacs qui équivaldrait à la ruine d'une industrie florissante de notre pays et de nombreuses existences, mais

elle appuie par contre une imposition du tabac sous une autre forme.

Le patriotisme et les annonces

Il n'est sans doute pas superflu de parler ici un peu de certaines annonces de journaux et du tort qu'elles peuvent causer à notre pays. Ainsi, un journal français relevait toutes les offres en riz, cuivre et autres métaux parues dans un seul numéro de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, ce qui attira à un de nos commerçants, qui s'était rendu à Paris pour exposer sa situation, la réplique suivante: « Vous voulez des denrées alimentaires? Mais lisez donc les annonces de la *Nouvelle Gazette de Zurich*. Et c'est ce même journal qui proteste contre le « Trust suisse d'importation ». On est patriote; mais on sait aussi ce que les annonces rapportent!

Nouvelles diverses

Corps diplomatique. — M. Dinichert, notre nouveau ministre à Buenos-Ayres, a décidé de retarder d'un ou de deux mois son départ pour l'Amérique du Sud. Le travail considérable qui incombe au département politique en raison de la représentation des intérêts italiens et allemands nécessite quelque temps encore sa présence à Berne, où il collabore avec M. le ministre Alphonse Dunant.

Le trafic sur le lac de Constance. — Par suite de l'arrêt général du trafic, et en particulier de la cessation du trafic germano-italien, le trafic sur le lac de Constance, qui avait été énorme ces dernières semaines, a été complètement suspendu, ainsi que le service du grand bac à vapeur Romanshorn-Lindau.

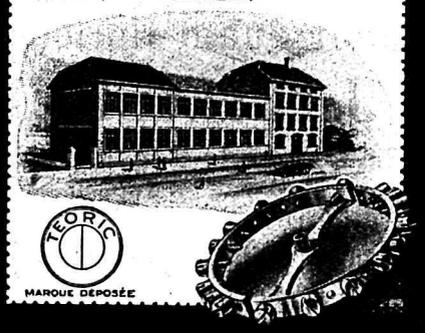
Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 14 et 16
Lithographie - Imprimerie - Papeterie

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
— **Spécialité extra-plates et plates soignées** —
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 3600 H 5101 J TÉLÉPHONE

Pierres fines pour l'Horlogerie
en tous genres
Charles Monfrini
H 270 N **Neuveville (Berne)** 1041

LOUIS THIÉBAUD
NEUCHÂTEL
PIVOTAGES d'échappement ancre sur jauges
et
DÉCOLLETAGES d'axes de balanciers
et de tiges d'ancre
H 361 N 1092

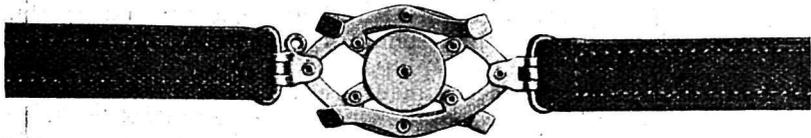
Tous les Journaux horlogers du monde (spécimens et tarifs)
peuvent être consultés à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, rue Léopold Robert 51, La Chaux-de-Fonds, laquelle expédie, aux meilleures conditions, n'importe quelle annonce à tous les organes horlogers de l'univers.

HUGUENIN & JAQUET
PONTS-DE-MARTEL
(SUISSE)

FABRIQUE DE **BALANCIERS COMPENSÉS**
TOUS GENRES de 3 à 300 mm.
Balanciers compensés **acier, nickel**
Marque **Teoric**
Médaille d'Or **Berne 1914**
Maison fondée en 1848
Téléphone N° 8

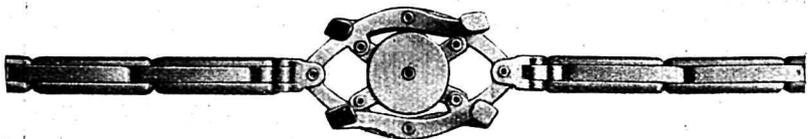
Société des Etablissements Parrenin S. A.
à **Villers-le-Lac (Doubs)**
Fabrique d'Ebauches
Grandeurs 11, 12, 13 et 15 lignes ancre,
lépine et savonnette, mise à l'heure à tirage,
pour montres bracelets et autres.
Pour éviter tous retards dans la correspondance, prière de l'envoyer: **Société des Etablissements Parrenin**,
par adresse: Monsieur **Albert Thiébaud**, Brenets.
La fabrique ne termine pas la montre. 1001

Nouveau Bracelet-Porte-Montre "Genevensis"

Modèle déposé



or, argent ou plaqué



avec Bracelet extensible ou cuir

Fabriqué par

Gay Frères & C^{ie} GENÈVE

1410

Fabriques de Pierres fines
p^r Horlogerie
Spécialité: „Grenat“

Theurillat & C^{ie} Porrentruy

H P
Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour
500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche



Fabrique d'Horlogerie
J.-H. HASLER

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Téléphone 6.01

Spécialité en

Montres: Quantièmes et 8 jours

**Nouvelle Montre
Roskopf quantième plate**

Prix défiant toute concurrence.

H 20029 C Demandez 1343
catalogues et échantillons.

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY,
LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social: 36.000.000

Réserves: fr. 8.500.000

Dépôts d'argent en compte
courant, à termes et contre
Obligations ou Bons de dé-
pôts de notre Banque aux
meilleures conditions.

Placement de capitaux.

Gérance de fortune.

Garde de titres.

Location de Coffres-forts. Instal-
lations de toute sécurité. Cabines
isolées pour le détachement des
coupons.

Escompte et encaissement de lettres
de change sur la Suisse et l'étranger.

Avances sur titres courants.

Change de monnaies et billets
étrangers.

Encaissement de coupons et titres.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations
de banque.

Elle ouvre des comptes-courants débiteurs et créditeurs.

Elle fait des prêts sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des bons de dépôt à 1 an au taux de 4 1/2 %; à 2, 3,
et 5 ans au taux de 4 3/4 %. Ces bons sont émis au porteur ou nomi-
natifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4 %, l'an jusqu'à
fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la gérance de fortunes et soigne l'achat, la
vente et la garde de titres à des conditions très modérées.

Elle délivre des chèques et lettres de crédit sur toutes les villes
importantes du globe.

Elle négocie les monnaies et billets de banque étrangers.

Elle fait le commerce des matières d'or, d'argent et de platine.

Or fin pour doreurs. H 20035 C 1234

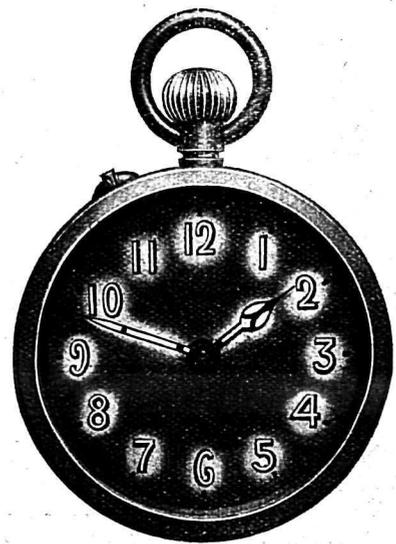
SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

1150

Reconvilier Watch Co (S. A.)

H 5007 J

Tous les genres Roskopf



Tous les genres Roskopf

Radium

Heures et Points

Essayer notre montre

C'est l'adopter

Timbres - Poste

■ Envois à choix avec 50 % de rabais ■
Achat de lots de toute importance

Circulations internationales philatéliques. — Gros avantages

Inscription fr. 2.—

Pas de cotisations 1413

Maurice JUNOD, Ste-Croix (Suisse)

Fabrique d'Horlogerie Gustave Barbier

Ex-Directeur de la Maison Binetruy Frères

à Charquemont (Doubs, France)

Se recommande spécialement pour sa fabrication de

Roues d'Ancre

depuis 6 à 30 lignes, en qualité extra-soignée et qualité courante.

Assortiments cylindre pivotés sur jauges

(interchangeables) depuis 10 à 24 lignes, qualité garantie.

Rhabillages en tous genres.

1373

MERVEILLEUX

est notre nouveau

Cadran Radium, émail et métal

extra bon marché, créé tout spécialement pour article de série.

Malgré le bas prix nous donnons

3861

5 ans de garantie.

Pour éviter toute confusion avec nos autres qualités nous dénommerons ce nouvel article „Soleil“.

Fabrique de Cadrans Métalliques S. A.

BIENNE

== 9, Rue Neuve, 9 ==



Bracelets Chronographe-Compteur

16 lig. ancre 15 et 17 rubis, sp. Breguet, anti-magnétique

Qualité courante et soignée

Boîtes acier, nickel, argent et or tous titres

Même article
avec rattrapante

Fabrique
d'Horlogerie

Nathan Weil

La Chaux-de-Fonds

(Suisse) 4033



PROTECTION

La Nouvelle Boîte brevetée pour montre-bracelet avec protecteur-glace

reconnue la plus pratique
par les Militaires

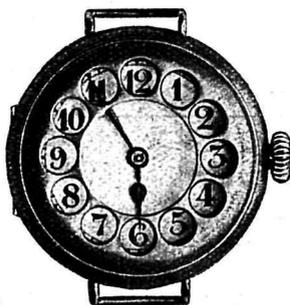
Brevet + dem.

S'exécute en tous métaux
par la

Fabrique de Boîtes

MATHEZ & C^{IE}, RENAN

S
E
D



G
L
A
C
E
S

EFFICACE

Pierres fines pour Horlogerie

rubis, saphyrs, grenats, scientifiques

Spécialités: Trous olivés et gouttes,
grandes moyennes, en scientifique

SWISS JEWEL CO, S. A.

LOCARNO (Suisse)

Scientifique garanti de dureté, certificat à l'appui
Couleur rouge foncé

H 3230 F

Téléphone 1.63

3670

Adresse télégraphique: Mojony-Locarno

Avertissement !

Tous contrefacteurs des boîtes déposées par moi, sont avisés qu'ils seront poursuivis juridiquement.

1412

Madame G. PAU,
16, Creux-de-St-Jean, Genève.

Occasion exceptionnelle

pour industriel

A louer dès maintenant ou époque à convenir, à **Neuchâtel**, 1311

ATELIER MODERNE pour HORLOGERIE

partie d'horlogerie ou petite mécanique

Moteur électrique et transmission, four pour la trempe, eau, gaz et lumière électrique. — A l'étage, logement avec véranda. — L'amateur pourrait acquérir l'immeuble. — Pour tous renseignements, s'adresser Etude G. Etter, notaire, à Neuchâtel.

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 3852 sont livrées aux meilleures conditions par la

Fabrique Leuba Frères, Renan

Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés
Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 6356 J
— Achat de matières d'or et d'argent —

A LOUER

pour le 31 octobre ou époque à convenir, grands Ateliers modernes, occupés actuellement par Auréa S. A.

Ces locaux peuvent être loués séparément par étage ou demi-étage.

S'adresser pour renseignements :

- I. à l'Etude Bersot, Jacot et Chédel, gérants de l'immeuble, rue Léopold Robert 4, La Chaux-de-Fonds.
- II. à M. Alfred Riva, entrepreneur, rue des Terreaux 46, La Chaux-de-Fonds. 1384

Fabricants

de montres 11 à 13 lignes, cylindre et ancre, métal, acier, argent, faites offres pour fortes commandes, paiement comptant.

S'adresser sous chiffres H 21505 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1393

Maison d'exportation

demande offres d'échantillons

et prix pour montres Roskopf, en acier et métal, de 14 à 21 lignes, qualité courante. — Ecrire sous chiffres T 16903 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 1399

Fabricant sérieux et capable

disposant de grands locaux dans localité près La Chaux-de-Fonds, cherche

relations avec commanditaire

pour tous genres de montres ou collaboration pour autre industrie comme chef. Eventuellement cherche des terminages Roskopf ou ancre par grandes séries.

S'adresser par écrit sous chiffres H 21465 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1370

Atelier de Pivotages

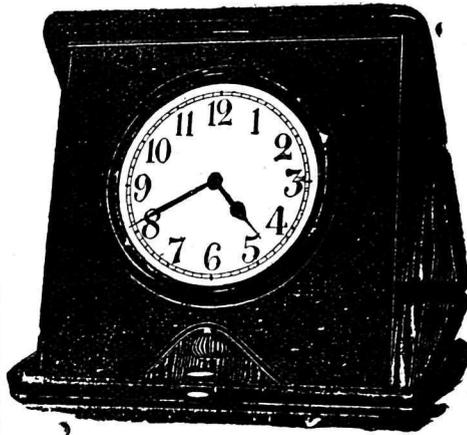
se recommande pour pivotages échappements ancre et cylindre par série, petite et grande pièces. Travail soigné. Prix avantageux.

Arthur Mathy, Reussilles, par Tramelan. 1398

On cherche à acheter une machine Dubail

en bon état avec renvoi et pinces, etc. 1396

Offres avec prix s. chiffres H 21510 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.



Fabrique d'Horlogerie soignée Gindrat-Delaehaux & Cie

132, rue du Parc

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

FABRIQUE HUITAINE

Marques : HUITAINE, RAMA, OBSERVATOR

Spécialité : H 20068 C 2615

MONTRES 8 JOURS

[Ancre, cylindre, tous genres, toutes grandeurs, et pour tous pays

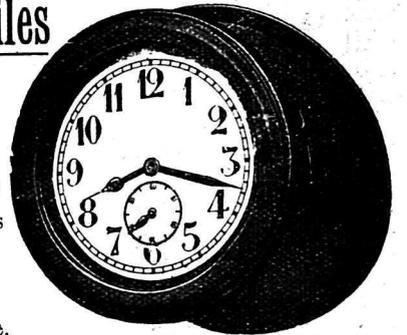
Montres pour Automobiles



Montre Portefeuille ou Pochette dite Montre de voyage
Montre Presse-lettres
BOULES CRISTAL. - PENDULETTES
Mouvements ronds et rectangulaires à remontoir ou à clé

Catalogue illustré franco sur demande.

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle.



Aux maisons de gros ou grandes fabriques

Horloger de toute moralité, exempt du service militaire, connaissant la fabrication moderne à fond, tout genre de pièces, spécialement petites pièces, cherche engagement comme chef de fabrication, ou visiteur-terminer. Serait aussi disposé à discuter la direction de succursale, fabrique ou atelier de terminaison sur n'importe quelle place horlogère p^e époque à conv.; se chargerait aussi de la confection calib. ou transformation. (Occup. act. chef de fabrication). Discretion assurée. Offres s. H 15289 C à Haasenstein & Vogler, Chx-de-Fds.

Voyageur sur l'horlogerie demandé

Importante Fabrique suisse de pièces détachées (pierres etc.) cherche représentant pour la Suisse, visitant régulièrement toutes les fabriques d'horlogerie pour d'autres articles. Il n'est demandé que personne étant bien introduit dans les grands établissements. Faire offres détaillées, avec gages des tant %, des ventes faites, sous chiffres H 21520 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1406

Cadrans émail Radium

Qualité Prima. Prix avantageux.
V. Rochat
Tuilerie 30 1226
LA CHAUX-DE-FONDS

Avec capital

on s'intéresserait à une nouveauté d'actualité. 1385
Adresser offres avec détails sous chiffres H 651 U à Haasenstein & Vogler, Bienne.

PERÇEUSE

Qui louerait pour un certain temps une perceuse de mécanicien pouvant aléser 23 mm. de diamètre.

Offres s. chiffres H 5593 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1411

Les fabricants des articles

Marques „Elegant“

et

„F. A. H. Co“

sont priés de faire des offres à Case postale 18454, La Chaux-de-Fonds. 1350

EXPORTATION

Commerçant de nationalité Suisse, rentrant en Angleterre, serait désireux de représenter des maisons d'horlogerie suisses pour l'importation dans le Royaume-Uni ainsi que pour l'exportation dans les colonies anglaises. Références sérieuses sont à disposition. Adresser offres sous H 15292 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1404

OCCASION

Un lot de mouvements fins 24 lig. ancre et de montres 24 lig. ancre avec boîtes nickel polies unies, est à vendre à des prix avantageux. Prix et échantillons à disposition. Offres s. H 5587 J à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

On demande pour Lausanne un bon

ouvrier horloger

rhabilleur, connaissant la pièce simple et compliquée. Suisse ou Français.

Ecrire s. chiffres S 11699 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 1408

Bon horloger

connaissant la partie des échappements à fond, demande des pivotages et fonctions, genre soigné, sur n'importe quelles pièces, 6 à 17 lignes. 1414

Ecrire s. chiffres X 22758 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

On serait acheteur d'occasion de tous

lots de montres

de certaine importance. Paiement au comptant.

Ecrire s. chif. H 20030 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1371

Uruguay

Horlogerie - Bijouterie - Fournitures

Personne sérieuse très au courant du marché de l'Amérique du sud, cherche représentations.

Offres s. chiffres H 21523 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

A remettre pour cause de mobilisation, ancien

atelier de bijouterie.

Il serait très avantageux pour horloger-rhabilleur. Pas de reprise. Ecrire s. D 2363 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 1397

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn. ; discrétion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.